



Bottens, le 12 novembre 2019

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2019-12

Relatif au

Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon et Michel Panchaud, (Hervé Pittet excusé), s'est réunie le 4.11.2019 et le 18.11.2019 afin de statuer sur l'objet mentionné en titre. Elle s'est entretenue avec M. Laurent Imoberdorf, Syndic, et M. Gérard Stettler, Municipal, ainsi qu'avec Mme Joanna Bocksberger, boursière communale, qui ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Ce budget présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 465'470.00 et une marge d'auto-financement négative de CHF 44'588.00, en regard d'un budget total de CHF 5'133'817.00. Cet excédent de charges est compensé par les fonds de réserve général (compte 2820.99).

Après analyse, la Commission soulève quelques remarques et expose ici les réponses de la Municipalité.

4200 – Urbanisme

318 Augmentation de CHF 9'500.00, presque totalement refacturé. Il s'agit des émoluments pour les enquêtes liées aux permis de construire. La refacturation est visible sur le compte 1100.431.

2820 – Mouvement des fonds de réserve

Ci-dessous, le compte de réserve général qui a été reclassé (de 2820.00 à 2820.99) en 2018 afin de se trouver en dernière position des fonds de réserve.

	Mouvement	Solde 31.12
2013	266 835	955 649
2014	31 319	986 968
2015	-160 714	826 254
2016	-119 991	706 263
2017	-39 181	667 082
2018	1 398	668 480

Présentation du budget

La Commission des finances a obtenu de la boursière l'explication de la présentation d'un budget mentionnant un excédent de charges de **CHF 465'470.00** plutôt que de prendre en compte directement le montant de la péréquation, soit des revenus fictifs dépendant d'estimation fiscale et du résultat de l'ensemble des communes vaudoises, ramenant celui-ci à **CHF 120'777.00**.

Tendance à l'équilibre

Comme annoncé, lors de l'augmentation de l'impôt, nous allons tendre vers l'équilibre.

Il s'agit de considérer ici un excédent de charge de CHF 120'000.00, soit moins de 3 points d'impôts. Lors de l'arrêté d'imposition 2019-2020 (augmentation de 5 points d'impôts), nous avons parlé de 7 à 8 points d'impôts pour arriver à l'équilibre.

La commission des finances invite les membres du conseil à se référer aux informations relevées par la Municipalité dans son préavis, relatives aux différences de budget.

Conclusion

- vu le préavis municipal N° 2019-12 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2020 tel que présenté.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon



Michel Panchaud, Rapporteur